



Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1er avril 2021

Publié : le 2021-04-01

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2021,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT1-65F-PDF
ISSN : 2817-2833

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Monthly PSMIP Premium Rates effective April 1, 2021

▼ 2021-Avr

Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1^{er} avril 2021

Un congé de prime de 12 mois est en vigueur pour les avantages suivants :

1. Régime principal - Assurance-vie de base
2. Régime principal - Prestations des personnes à charge
3. Régime principal - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident
4. Régime du groupe de la direction - Personnes à charge
5. Membres du parlement- Assurance vie de base
6. Membres du parlement - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

Régime principal (primes versées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré) (Congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,0 \$	0,0 \$

31-35	0,0 \$	0,0 \$
36-40	0,0 \$	0,0 \$
41-45	0,0 \$	0,0 \$
46-50	0,0 \$	0,0 \$
51-55	0,0 \$	0,0 \$
56-60	0,0 \$	0,0 \$
61-65	0,0 \$	0,0 \$
66-70	0,0 \$	0,0 \$
71-75	0,0 \$	0,0 \$
76-80	0,0 \$	0,0 \$
81 ans et plus	0,0 \$	0,0 \$

***Assurance-vie supplémentaire
(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)***

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,02 \$	0,01 \$
31-35	0,02 \$	0,02 \$
36-40	0,03 \$	0,02 \$
41-45	0,05 \$	0,04 \$
46-50	0,08 \$	0,06 \$
51-55	0,14 \$	0,10 \$
56-60	0,21 \$	0,16 \$
61-65	0,43 \$	0,30 \$
66-70	0,48 \$	0,37 \$

71-75	0,24 \$	0,19 \$
76-80	0,14 \$	0,12 \$
81 ans et plus	0,22 \$	0,18 \$

Personnes à charge

1. Enfants seulement : 0,0 \$ (congé de taux de prime)
2. Conjoint et enfants ou conjoint seulement (congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,0 \$	0,0 \$
26-30	0,0 \$	0,0 \$
31-35	0,0 \$	0,0 \$
36-40	0,0 \$	0,0 \$
41-45	0,0 \$	0,0 \$
46-50	0,0 \$	0,0 \$
51-55	0,0 \$	0,0 \$
56-60	0,0 \$	0,0 \$
61-65	0,0 \$	0,0 \$
66-70	0,0 \$	0,0 \$
71-80	0,0 \$	0,0 \$
81 ans et plus	0,0 \$	0,0 \$

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)

Les taux sont de 0,00 \$ par tranche de 25 000 \$ (maximum de 10 tranches)

(Congé de taux de prime)

Assurance-invalidité de longue durée (couverture à coûts partagés)

1,40 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur verse 85 % de la prime (1,19 \$) pour les employés exclus et 100 % pour les membres de la direction et les équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes versées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,126 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	1,75 \$	pour une protection de 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$ (Congé de taux de prime)	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	1,45 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régime des membres du parlement (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
------------------------------	----------------------------	-------------------

Assurance-vie de base	0,00 \$ (congé de taux de prime)	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	0,00 \$ (congé de taux de prime)	pour une protection de 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,92 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	2,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régime des juges (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base Taux à compter du 1er janvier 2021	0,334 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	2,50 \$	pour une protection 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	2,25 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	3,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

* ADMA : Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident